RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03668
Numéro SIREN : 527 659 098
Nom ou dénomination : ABL CERAMIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt 20704

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux : dépôt N°20704 en date du 28/09/2017

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL BRISSEAU LIONEL	59 B RUE VICTOR HUGO
SIRET 5 2 7 6 5 9 0 9 8 0 0 0 2 6	33185 LE HAILLAN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 28 SEP. 2017

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET sous le N° 20704

B ACTIVITE

Activités exercées : | Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	66 891	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétivité ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers côtées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CAGIR 12 BLD ANTOINE GAUTIER CS 81689 33000 BORDEAUX CEDEX *Tél:* 05.57.01.57.01	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 26/04/2017 Lieu LE HAILLAN Qualité et nom du signataire: Gerant Signature BRISSEAU LIONEL
Tél:	

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Certifié conforme le 30/06/2017

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	35 069	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	35 069
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		35 069

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M BRISSEAU LIONEL GERANT MAJORITAIRE 58 ROUTE 33480 ST HELENE	400	2016	36 000		6 887		

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 013	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

CB

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 59 B RUE VICTOR HUGO 33185 LE HAILLAN

Numéro SIRET * : 52765909800026

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 100	012	10 100	10 100
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	26 725	030 10 457	16 269	9 560
	Immobilisations financières * (1)		040	600	042	600	600
	Total I (5)		044	37 425	048 10 457	26 969	20 260
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	232	052	232	600
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	52 997	070	52 997	61 859
		Autres * (3)	072	812	074	812	16 765
	Valeurs mobilières de placement		080	100 000	082	100 000	
	Disponibilités		084	114 696	086	114 696	121 002
	Charges constatées d'avance *		092	14 482	094	14 482	10 826
	Total II		096	283 219	098	283 219	211 052
	Total général (I+II)		110	320 645	112 10 457	310 188	231 312

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 4 000	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 400	400
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 156 399	137 020
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 81 577	54 448
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 242 376	195 868
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 19	1
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164 1 890	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 19 090	10 368
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 387)	172 46 813	25 076
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 67 812	35 444
	Total général (I + II + III)	180 310 188	231 312

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 12 127
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2016 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2015 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	437 039 / 360 029
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	3 000 / 2 000
	Autres produits		230	607 / 936
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	440 647 / 362 965
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	99 477 / 88 835
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	368 / 600
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 11 214 - immobilier)		242	76 898 / 68 270
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 420)		244	2 979 / 2 605
	Rémunérations du personnel *		250	132 468 / 119 152
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	15 910 / 15 222
	Dotations aux amortissements *		254	5 419 / 2 715
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	3 / 15
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	333 521 / 297 415
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	107 126 / 65 551
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 517 / 916
	Produits exceptionnels (IV)		290	2 983
	Charges financières (V)		294	1
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	523 / 2 334
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	26 543 / 12 667
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	81 577 / 54 448

B - RÉSULTAT FISCAL

			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		
			312	81 577	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	28 015	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	523	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option — (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 — Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 — Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 — Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 — Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 — Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 — Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 — Investissements outre-mer 344 — Créance due au report en arrière du déficit 346				350 5 104
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)		352	105 011	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2		370	105 011	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		523
Total des réintégrations diverses	330	523

Détail des déductions diverses		
CICE 2016		3 632
CIA 2016		1 472
Total des déductions diverses	350	5 104

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 10 100	402	404	406 10 100	10 100
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 4 920	442	444	446 4 920	4 920
	Installations générales agencements divers	450 2 166	452	454	456 2 166	2 166
	Matériel de transport	460 5 277	462 11 000	464	466 16 277	16 277
	Autres immobilisations corporelles	470 2 235	472 1 127	474	476 3 362	3 362
Immobilisations financières		480 600	482	484	486 600	600
TOTAL		490 25 298	492 12 127	494	496 37 425	37 425

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 3 055	532 821	534	536 3 876
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 256	542 217	544	546 473
	Matériel de transport	550 127	552 3 952	554	556 4 079
	Autres immobilisations corporelles	560 1 600	562 429	564	566 2 029
TOTAL		570 5 038	572 5 419	574	576 10 457

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	37 403
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 899
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

(5)

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	437 039
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	3 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	367
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	440 407
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	99 477
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	368
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	58 484
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	165 532
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	274 875
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	282 075
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	437 039
Période de référence du 024 01/01/2016 au	160	31/12/2016
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	2
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	3

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

C13

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2017
Page 9

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 52765909800026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL BRISSEAU LIONEL

ADRESSE (voie) 59 B RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 33185 VILLE LE HAILLAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BRISSEAU | Prénom(s) LIONEL | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 400 | Naissance : Date 010277 | N° Département 33 | Commune BORDEAUX | Pays FRANCE | Adresse : N° 58 | Voie ROUTE DE BORDEAUX | Code postal 33480 | Commune ST HELENE | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

comptes approuvés par l'AGO du 30/06/2017

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 310 187.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 437 039.41 Euros et dégageant un bénéfice de 81 576.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 100		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 920		
Installations générales agencements aménagements divers	2 166		
Matériel de transport	5 277		11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 235		1 127
TOTAL	14 598		12 127
Prêts, autres immobilisations financières	600		
TOTAL	600		
TOTAL GENERAL	25 298		12 127

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 100	10 100
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 920	4 920
Installations générales agencements aménagements divers			2 166	2 166
Matériel de transport			16 277	16 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 362	3 362
TOTAL			26 725	26 725
Prêts, autres immobilisations financières			600	600
TOTAL			600	600
TOTAL GENERAL			37 425	37 425

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 055	821		3 876
Installations générales agencements aménagements divers	256	217		473
Matériel de transport	127	3 952		4 079
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 600	429		2 029
TOTAL	5 038	5 419		10 457
TOTAL GENERAL	5 038	5 419		10 457

CB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	821				
Instal.générales agenc.aménag.divers	217				
Matériel de transport	3 952				
Matériel de bureau informatique mobilier	429				
TOTAL	5 419				
TOTAL GENERAL	5 419				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	52 997	52 997	
Taxe sur la valeur ajoutée	637	637	
Débiteurs divers	175	175	
Charges constatées d'avance	14 482	14 482	
TOTAL	68 891	68 891	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	19	19		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 090	19 090		
Personnel et comptes rattachés	5 310	5 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 826	18 826		
Impôts sur les bénéfices	8 643	8 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 955	8 955		
Autres impôts taxes et assimilés	4 692	4 692		
Groupe et associés	387	387		
TOTAL	65 922	65 922		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	400			400

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146
Dettes fiscales et sociales	16 721
Total	16 886

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 482
Total	14 482

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				74 100	74 100
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				64 298	64 298
- exercice				7 914	7 914
Total				72 212	72 212
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				7 914	7 914
- entre 1 et 5 ans				5 310	5 310
Total				13 224	13 224
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				456	456
Total				456	456

ABL CERAMIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Monsieur BRISSEAU Lionel, associé unique et Président de la Société ABL CERAMIQUE, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par :

Notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 437 039 Euros contre 360 028 Euros au cours de l'exercice précédent et notre résultat de l'exercice est de 81 577 Euros contre 54 448 Euros l'exercice précédent.

Notre marge brute globale est de 324 409 Euros contre 268 810 Euros et nos charges externes s'élèvent à 64 112 Euros.

Les amortissements et provisions sont de 5 419 Euros.

Nos investissements de l'exercice sont de 12 127 Euros. Le financement en est assuré pour 12 127 Euros par prélèvement sur la trésorerie.

Notre ratio de solvabilité à court terme est de 3.98 alors qu'il était précédemment de 5.71 et notre société dispose de 268 505. Euros de valeurs réalisables et disponibles pour faire face à 67 425 Euros de dettes à court terme.

La variation du fonds de roulement est positive de 39 725 Euros et notre trésorerie progresse de 93 694 Euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'à compter de la décision de l'associé unique du 28 juin 2017 notre société initialement constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité limitée a été transformée en Société par Actions Simplifiée.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CB

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de notre prochain exercice nous pensons maintenir notre niveau de notre chiffre d'affaires et de bénéfice.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 437 039,41 euros (contre 360 028,84 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 21,39 %;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 440 646,84 euros (contre 362 965,23 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 21,40 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 333 521,25 euros (contre 297 414,63 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 12,14 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 107 125,59 euros (contre 65 550,60 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 63,42 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 132 468,32 euros contre 119 152,45 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 11,18 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 15 909,68 euros contre 15 221,51 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,52 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 3 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de %.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 1 067,13 euros contre 5 816,41 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -81,65 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 516,98 euros contre 915,09 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 108 642,57 euros contre 66 465,59 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 63,46 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 523 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 26 543 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 81 576,57 euros (contre un bénéfice de 54 447,69 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 49,83 %.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 310 187,76 euros contre 231 311,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 34,10 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81 576,57 euros est affecté de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	81 576,57 euros
Prélèvement sur les réserves :	
Aux autres réserves, soit	75 903,43 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	157 480.00 euros
Totaux	**157 480.00 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 393,70 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	35 069.00 €		
31 décembre 2014	0.00 €		
31 décembre 2013	0.00 €		

CB

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

1) Monsieur Lionel BRISSEAU est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré et dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 387.37Euros.

2) Monsieur Lionel BRISSEAU à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Gérant la somme de 36 000.00 Euros. Il est rappelé qu'à compter de la décision de l'associé unique du 28 juin 2017 la société a été transformée en Société par Actions Simplifiée. A compter de cette date M. BRISSEAU Lionel a été nommé Président.

3) La société Lionel BRISSEAU dont Monsieur Lionel BRISSEAU est gérant associé, a pris en charges au cours de l'exercice, et au titre de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de travailleur indépendant (URSSAF, AVA, MALADIE, CSG et Cotisations Madelin) la somme de 36 589.32 Euros.

Le Président



ABL CERAMIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin, au siège social.

Monsieur BRISSEAU Lionel, demeurant 59 B rue Victor Hugo 33185 LE HAILLAN .

Associé unique de la Société ABL CERAMIQUE.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur BRISSEAU Lionel

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 81 576,57 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81 576,57 euros de la manière suivante :

CB

Origine	
Résultat de l'exercice	81 576,57 euros
Prélèvement sur les réserves :	
Aux autres réserves, soit	75 903,43 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	157 480.00 euros
Totaux	**157 480.00 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 393,70 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	35 069.00 €		
31 décembre 2014	0.00 €		
31 décembre 2013	0.00 €		

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé :

CB

1) Monsieur Lionel BRISSEAU est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré et dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 387.37Euros.

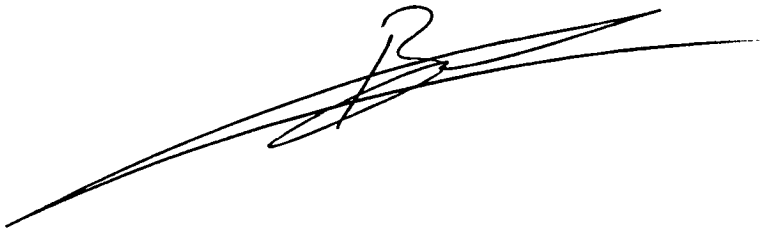
2) Monsieur Lionel BRISSEAU à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Gérant la somme de 36 000.00 Euros. Il est rappelé qu'à compter de la décision de l'associé unique du 28 juin 2017 la société a été transformée en Société par Actions Simplifiée. A compter de cette date M. BRISSEAU Lionel a été nommé Président.

3) La société Lionel BRISSEAU dont Monsieur Lionel BRISSEAU est gérant associé, a pris en charges au cours de l'exercice, et au titre de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de travailleur indépendant (URSSAF, AVA, MALADIE, CSG et Cotisations Madelin) la somme de 36 589.32 Euros.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



C13

ABL CERAMIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81 576,57 euros de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	81 576,57 euros
Prélèvement sur les réserves :	
Aux autres réserves, soit	75 903,43 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	157 480.00 euros
Totaux	**157 480.00 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 393,70 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

CP

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	35 069.00 €		
31 décembre 2014	0.00 €		
31 décembre 2013	0.00 €		

Pour copie certifiée conforme

Le Président

